

Créteil, le 13 septembre 2017



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



La Rectrice de l'académie de Créteil
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs
des lycées des classes préparatoires
aux grandes écoles
et/ou des sections de technicien supérieur

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie – directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne

Circulaire n°2017-075

Objet : Paiement des bourses d'enseignement supérieur 2017-2018

PJ : Notice de validation internet des inscriptions

Affaire suivie par
Service des aides financières

Mél
etablisements@crous-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.crous-creteil.fr

Pour les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur, le versement du premier terme dès septembre est une nécessité incontournable, particulièrement dans le contexte actuel.

Aussi, en raison des enjeux nationaux et académiques de ces procédures, je vous informe que les services du CROUS de Créteil débiteront les mises en paiement de ces bourses **dès le début du mois de septembre** en suivant un rythme hebdomadaire.

Il appartient donc à vos services de procéder sans délai à la validation des inscriptions des étudiants dans vos formations post-baccalauréat, par voie électronique, en suivant les indications de la notice d'information ci-jointe.

J'attire votre attention sur la nécessité d'informer les étudiants que leurs notifications conditionnelles de bourse doivent éventuellement être accompagnées des certificats de scolarité des frères et sœurs poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur pour l'année scolaire 2017-2018.

De plus, afin d'améliorer les services rendus aux étudiants, le CROUS de Créteil a mis en place **un service d'assistance exclusivement réservé aux établissements du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne** que vous pouvez joindre par téléphone au : **01 45 17 06 45**.

S'agissant **des établissements situés en Seine-Saint-Denis**, il convient de prendre contact avec le service local des œuvres universitaires et scolaires (SLOUS) de Saint-Denis, au numéro suivant : **09 70 19 04 17**.

Par ailleurs, afin de favoriser le traitement rapide des demandes d'intervention des établissements, une adresse de messagerie dédiée est à votre disposition : **etablisements@crous-creteil.fr**

Je vous remercie pour votre implication dans la mise en œuvre de ces actions.

La Rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE